



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2020-44

Date d'entrée en vigueur :

6 novembre 2020

ATA :

53

Certificat de type :

A-131

Sujet :

Fuselage – Joint circonférentiel à la référence fuselage (FS) 559 – Particules métalliques sur la surface de jonction découlant d'un mauvais ébavurage du trou.

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. :

Modèle CL-600-1A11 portant les numéros de série 1004 à 1085;

Modèle CL-600-2A12 portant les numéros de série 3001 à 3066;

Modèle CL-600-2B16 portant les numéros de série 5001 à 5194;

Modèle CL-600-2B16 portant les numéros de série 5301 à 5665;

Modèle CL-600-2B16 portant les numéros de série 5701 à 6049;

Modèle CL-600-2B16 portant les numéros de série 6050 à 6999.

Conformité :

Dans les 60 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Des bavures et des particules métalliques ont été trouvées au niveau du joint circonférentiel du revêtement, à la FS559.00, entre les lisses STR10L et STR10R. Si aucune inspection n'est effectuée, une telle condition pourrait mener à une fissuration prématurée par fatigue et à une perte d'intégrité structurale du joint circonférentiel, à la FS559.00.

La présente CN rend obligatoire la révision du calendrier d'entretien approuvé par Transports Canada en vue d'y ajouter une inspection spéciale détaillée du joint circonférentiel du revêtement, à la FS559.00, entre STR10L et STR10R.

Mesures correctives :

Modifier le calendrier d'entretien approuvé par Transports Canada en y intégrant les inspections ajoutées à la section 05-10-30 lors de la révision Limites de potentiel / vérifications de maintenance (TLMC) pertinentes, conformément au tableau 1 ci-après, ou de toute révision ultérieure approuvée par Transports Canada.

Tableau 1

Numéro de série de l'avion	Numéro et révision des TLMC	Numéro de tâche
Modèle CL-600-1A11 (variante 600) numéros de série 1004 à 1085	PSP 605, TLMC, TR 5-163, en date du 30 avril 2020	53-30-00-165*
Modèle CL-600-2A12 (variante 601) numéros de série 3001 à 3066	PSP 601-5, TLMC, TR 5-267, en date du 30 avril 2020	53-30-00-188*
Modèle CL-600-2B16 (variante 601-3A/3R) numéros de série 5001 à 5194	PSP 601A-5, TLMC, TR 5-281, en date du 30 avril 2020	53-30-00-191*
Modèle CL-600-2B16 (variante 604) numéros de série 5301 à 5665	CH 604, TLMC, révision 32, en date du 18 décembre 2019	53-20-00-192*
Modèle CL-600-2B16 (variante 604) numéros de série 5701 à 6049	CH 605, TLMC, révision 21, en date du 18 décembre 2019	53-20-00-192*
Modèle CL-600-2B16 (variante 604) numéros de série 6050 à 6999	CH 650, TLMC, révision 8, en date du 18 décembre 2019	53-20-00-192*

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 23 octobre 2020

Contact :

Marie-Claude Cardinal, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.